

Image not found or type unknown



## Couplage association

Par **Madi2021**, le **06/04/2021** à **01:18**

Bonjour,

Peut on regrouper des association à plusieurs objets au sein d'une même structure et les coupler avec une entreprise ?

Et pour une association faitière, faut-il créer les associations en amont ?

Merci et cordialement.

Par **Tisuisse**, le **06/04/2021** à **07:48**

Bonjour,

Une associatioin est sans but lucratif, une société commerciale a un but lucratif. Il risque donc y avoir conflit d'intérêt et une fiscalité différente incompatible. Voyez un avocat spécialisé pour trouver la meilleure solution pour tous.